

REPUBLIQUE ALGERENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE CHERAGA
COMMUNE D'OULED FAYET
NIF 41000200001608501050

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS
D'ATTRIBUTION PROVISoire
DES
MARCHES**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, et l'article 46 de la loi 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générale relative aux marché publics, le président de l'assemblée populaire, et communale d'Ouled Fayet informe l'ensemble des soumissionnaires de la rectification de l'avis d'attribution provisoire concernant l'opération:

*approvisionnement des cantines scolaires de la commune d'ouled Fayet en denrées alimentaires pour l'année 2026

lot N°01 acquisition de viande rouge

lot N°02 acquisition de poulet et œufs

lot N°03 acquisition de fruits et légumes

lot N°04 acquisition d'alimentation générale et pain

Publié dans les quotidiens nationaux suivant: «DK NEWS» du 03/05/2026 en langue française, «الصوت الآخر» du 03/05/2026 en langue arabe et dans le BOMOP et presse électronique.

L'avis a été rectifié comme suit :

Intitulé de l'opération	Soumissionnaire attributaire du contrat	note technique	Note financière	Montant de l'offre DA	Montant corrigé DA	Délai de livraison	OBS
approvisionnement des cantines scolaires de la commune d'ouled Fayet en denrées alimentaires pour l'année 2026 lot N°01 acquisition de viande rouge	MENAOUI FOUAD NIF 19510380039715000000	75	L'offre la moins disante	11.343.200,00 22.686.400,00	11.343.200,00 22.686.400,00	24 heures	
lot N°02 acquisition de poulet et œufs	KHEDIM ZOHRA NIF 26409020016725861600	50		2.103.600,00 4.207.650,00	3.170.800,00 6.341.950,00	12 heures	La note technique 50 au lieu de 60
lot N°03 acquisition de fruits et légumes	KHEDIM ZOHRA NIF 26409020016725861600	68.33		5.001.288,50 9.921.464,50	5.194.688,50 10.388.664,50	12 heures	Montant min 5.194.688,50 au lieu de 5.292.690,50 Montant max 10.388.664,50 au lieu de 10.584.716,00
lot N°04 acquisition d'alimentation générale et pain	Le président de la commune de OULED FAYET annule l'avis d'attribution provisoire du lot N°04 :Acquisition d'alimentation générale et pain et un autre avis sera lancé ultérieurement						

Les soumissionnaires ont un délai de 10 jours à compter du premier jour de publication du présent avis sur les quotidiens nationaux pour formuler d'éventuels recours conformément à l'article 52 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, et l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

le président de l'assemblée populaire
Communale d'ouled Fayet